

Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées  
Hôtel de France – 2 bis rue Royale – BP 547  
64010 Pau Cedex

Direction Vie des Quartiers, Emploi et Valorisation des Compétences Territoriales  
Service Emploi - PLIE Pau Béarn Pyrénées  
4 rue Henri IV – Porte J – 2<sup>ème</sup> étage  
64000 Pau

## Communauté d'Agglomération

### PLIE Pau Béarn Pyrénées 2019 – A

Règlement de consultation en procédure négociée pour la mise en œuvre  
de prestations

Date limite de dépôt des offres : 26/11/2018

## 1. Type de procédure

Le présent achat de prestations se situe dans le cadre d'une procédure négociée en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, pour tout achat d'une valeur inférieure à 25 000 € HT soit entre 1 000 et 14 999,99 €.

## 2. Caractéristiques de la mise en place de ces prestations

<b>Objet</b>	Prestations destinées à la levée des freins à l'emploi et à la mobilisation des participant(e)s du PLIE selon cahiers des charges ci-après
<b>Lieu de réalisation</b>	Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées (64)
<b>Mise en concurrence</b>	Procédure négociée avec présentation d'un devis
<b>Délai d'exécution</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier 2019 (ou date de notification) au 31 décembre 2019
<b>Unité monétaire</b>	Euro
<b>Modalités de règlement</b>	Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement bancaire. Le délai global de paiement est de 30 jours après contrôle des pièces justifiant de la réalisation des prestations conformément aux modalités précisées dans les cahiers des charges.

## 3. Documents constitutifs de l'offre

- ✓ Mémoire technique de présentation de l'offre respectant strictement le plan des cahiers des charges
- ✓ Devis détaillé suivant la prestation (*cf cahier des charges*)
- ✓ Extrait Kbis pour les entreprises ; copie de publication au J.O. pour les associations
- ✓ Relevé d'Identité Bancaire
- ✓ Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés

## 4. Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres devront être remises avant la date de clôture de réception :

- Sous forme papier contre récépissé (PLIE Pau Béarn Pyrénées – 4 rue Henri IV – Porte J – 2<sup>ème</sup> étage – 64000 PAU)

**ou**

- Par courrier avec accusé réception à l'adresse suivante :  
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées  
Service « Emploi – Valorisation des compétences » - PLIE Pau Béarn Pyrénées  
Hôtel de France – 2 bis rue Royale – BP 547  
64010 PAU CEDEX

Il est demandé aux candidats d'envoyer une version électronique (format WORD) du mémoire technique à [s.pouy@agglo-pau.fr](mailto:s.pouy@agglo-pau.fr).

**La date limite de réception est fixée au 26/11/2018 à 16 h**

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ou incomplets ne seront pas pris en considération.



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

## 5. Analyse des offres

Des précisions pourront être demandées au candidat lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée.

### Critères d'analyse technique

- ✓ Méthodologie
- ✓ Expertise
- ✓ Innovation
- ✓ Moyens humains et financiers

Ces critères seront pondérés respectivement des poids suivants pour déterminer une note technique de 1 à 5 : 40% - 30% - 20% - 10%.

### Prix des prestations

**L'analyse du prix des prestations portera sur les montants indiqués sur le devis qui devra tenir compte du montant maximum de la prestation (cf cahier des charges : budget prévisionnel de la prestation).**

**Les prix sont exprimés en euros TTC.**

Les offres se verront attribuer une note économique de 1 à 5.

### Offre économiquement la plus avantageuse

L'offre économiquement la plus avantageuse sera celle dont le total des notes techniques et économiques sera le plus élevé.

## 6. Obligations particulières liées au Fonds Social Européen

Les prestations relevant de la présente convention s'inscrivent dans le cadre d'un projet bénéficiant du soutien du FSE (Fonds Social Européen). Dans le cadre des contrôles exercés par les autorités nationales ou européennes compétentes, le prestataire est susceptible d'être contrôlé sur les plans technique, administratif et financier, sur pièces et/ou sur place, y compris au sein de sa comptabilité, pour les prestations qu'il aura effectuées. Il s'engage à communiquer les informations et pièces établissant la réalité, la régularité et l'éligibilité des dépenses encourues, conformément aux demandes émanant des organismes de contrôle habilités.

L'ensemble des documents relatifs à l'intervention du prestataire, rassemblés dans un dossier spécifique, devra être conservé par celui-ci durant dix ans après le dernier paiement par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.

**Le prestataire s'engage à respecter l'obligation de publicité et de communication concernant la participation européenne, selon les dispositions prescrites par les règlements communautaires. En particulier, il fera figurer sur tous les documents produits à l'occasion de la présente convention le logo « L'Europe s'engage en France avec le FSE » et le drapeau de l'Union Européenne, ces derniers étant fournis par la CDAPP / Direction Vie des quartiers / Service Emploi.**

**Tout bilan présenté avec les documents ne portant pas la charte graphique FSE ne sera pas instruit pour règlement.**

Responsable de la coordination :

Madame Sabine POUY, Coordonnatrice Emploi / Insertion

Téléphone : 05 59 27 85 80

Email : [s.pouy@agglo-pau.fr](mailto:s.pouy@agglo-pau.fr)



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

# CAHIER DES CHARGES

## Mise en œuvre de prestations – 2019 A

### Levée des freins à l'emploi et mobilisation

- ✓ A1 : Mobilisation du potentiel personnel par l'expression créative et la communication
- ✓ A2 : Mobilité : Aide à la réparation de véhicules automobiles
- ✓ A3 : Mobilité – Accès à la location de véhicules
- ✓ A4 : Valorisation de l'image personnelle
- ✓ A5 : Bilans approfondis et orientation professionnelle
- ✓ A6 : Préparation aux entretiens professionnels
- ✓ A7 : Mobilité – Permis B
- ✓ A8 : Remobilisation des participants Séniors
- ✓ A9 : Changer de regard, libérer la créativité et s'ouvrir aux autres
- ✓ A10 : Découverte de métiers techniques
- ✓ A11 : Remobilisation des participantes



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Lot	<b>A1 – Mobilisation du potentiel personnel par l'expression créative et la communication</b>
Date de début	01/01/2019
Date de fin	31/12/2019
Contexte opérationnel	<p>Certains participants du PLIE connaissent des difficultés personnelles qui ne leur permettent pas de se mobiliser ou d'accéder à l'emploi. Ces difficultés d'ordre individuel sont par exemple : crise identitaire, mal-être permanent, isolement, difficulté ou impossibilité d'entrer en relation, perte de confiance en soi, difficulté à gérer ses émotions, conflits personnels...</p> <p>La levée de ces difficultés personnelles est un préalable pour la mobilisation de ces participants dans une démarche de recherche d'emploi.</p>
Objectifs qualitatifs	<p>Les objectifs qualitatifs de l'opération sont pour les participants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reprise de confiance en soi : potentiel personnel et professionnel ;</li> <li>• Mieux gérer ses émotions ;</li> <li>• Mieux se connaître pour mieux communiquer et gérer ses interactions avec autrui ;</li> <li>• Amorçage d'une démarche pour se libérer des freins personnels et se mettre en capacité de se mobiliser sur une recherche d'emploi.</li> </ul> <p>Les objectifs qualitatifs au niveau de l'opération sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'établir un diagnostic individuel de l'ensemble des freins personnels à l'emploi et l'appropriation de ce bilan par le participant ;</li> <li>• De mettre en place une démarche individuelle et/ou collective pour atteindre les objectifs identifiés ;</li> <li>• D'établir un bilan des résultats obtenus et un plan d'action pour la poursuite de la démarche initiée, ce bilan étant signé par le participant et transmis avec son accord à son référent de parcours ;</li> <li>• D'accueillir les participants dans un délai de quatre semaines après la prescription.</li> </ul> <p><u>Résultats qualitatifs attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 diagnostic par participant (transmis sous réserve de confidentialité),</li> <li>• 1 bilan par participant (transmis sous réserve de confidentialité),</li> <li>• 1 évaluation de l'action par participant.</li> </ul>
Participants PLIE concernés par l'opération	<p>Participant(e)s du PLIE Pau Béarn Pyrénées <b>sur prescription des référent(e)s de parcours</b> conformément au protocole d'accord 2015/2020.</p> <p><b>Objectifs : de 29 participant(e)s au minimum</b></p>
Cahier des charges de l'opération	<p>L'opération consiste en un accompagnement individuel et collectif selon les prescriptions.</p> <p>L'opération comprendra deux types d'accompagnement individuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le premier s'attachera à l'identification et l'appropriation de son potentiel personnel et professionnel par le participant : connaissances de ses freins et atouts, identification des axes d'amélioration, gestion de ses émotions, gestion de sa communication, définition d'une stratégie, des objectifs, d'un plan d'action...;</li> <li>• Le second offrira au participant, par le biais d'actions théâtre ou toute autre activité créative, la possibilité de résoudre des problématiques de perception de la réalité, de gestion des émotions, du stress ou de la communication.</li> </ul> <p>La répartition du temps d'accompagnement sera définie individuellement et collectivement pour chaque participant dans le cadre de seuils minimum et maximum que l'opérateur précisera dans son offre.</p>
Coordination de la prestation avec le/la référent(e) de parcours	<p>Obligation du prestataire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer le référent de toute difficulté dans le déroulement de l'étape (non intégration, absence, abandon...)</li> <li>• Communiquer le bilan et/ou l'évaluation, les dates de début et fin réelles de la prestation à la référente</li> </ul>

Compétences requises des organismes postulants	<p>Spécialiste de l'accompagnement individuel et collectif attestant de la maîtrise des méthodes et outils proposés</p> <p>Professionnels qualifiés de l'accompagnement individuel et collectif et professionnels reconnus</p> <p>Le prestataire devra disposer d'un lieu d'accueil ou d'un espace équipé et adapté au bon déroulement de l'action sur le territoire du PLIE Pau Béarn Pyrénées (Pau et son agglomération).</p> <p>Le prestataire pourra sous-traiter une partie de l'action, s'il n'a pas de compétences démontrées en créativité (théâtre, peinture...) et en communication</p>
Obligations de l'organisme	Le prestataire devra se conformer strictement aux conditions du règlement de la consultation, en particulier sur l'obligation d'apposer la charte graphique FSE sur tous les justificatifs de réalisation de la prestation.
Caractéristique du prix stipulé sur le devis	<p><u>Prix unitaire</u></p> <p>Unité 1 : nombre d'heures d'accompagnement individuel</p> <p>Unité 2 : nombre d'heures d'accompagnement collectif</p> <p>Le prestataire déclarera et intégrera dans le coût unitaire, la sous-traitance éventuelle (expressions créatives et communication).</p>
Critères de paiement	<p>Le paiement sera effectué selon la formule (nbre d'heures d'accompagnement individuel x prix unitaire accepté) + (nbre d'heures d'accompagnement collectif x prix unitaire accepté) dans les conditions de justifications suivantes :</p> <p>Fourniture pour chaque participant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fiche de liaison PLIE Pau Béarn Pyrénées / opérateur signée par le référent de parcours et le participant ;</li> <li>✓ Diagnostic, bilan et évaluation individuels et collectives ;</li> <li>✓ Emargements justifiant du nombre d'heures réalisées.</li> <li>✓ Facture conforme à la réalisation de l'objet et des objectifs de la prestation</li> </ul>
<b>Budget prévisionnel maximum</b>	<b>14 500 € TTC</b>

Lot	<b>A2 – Mobilité – Aide à la réparation de véhicules automobiles</b>
Date de début	01/01/2019
Date de fin	31/12/2019
Contexte opérationnel	Le manque de mobilité constitue un frein à l'emploi pour une partie des participants du PLIE notamment pour des emplois éloignés du domicile, hors réseau de transport en commun, ou avec des horaires atypiques. Certains des participants sont propriétaires d'un véhicule automobile, mais n'ont pas les moyens financiers d'en assurer un entretien régulier ou de faire réaliser les réparations nécessaires auprès de garages ou concessionnaires. Cette situation expose les participants à des risques en termes de sécurité. Lorsque le véhicule n'est pas en état de fonctionner ou ne dispose pas d'un contrôle technique à jour, l'absence de mobilité est un frein au retour ou au maintien en emploi.
Objectifs qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer une solution alternative à l'entretien de véhicules en garage ou concession ;</li> <li>• Renforcer l'autonomie des participants ;</li> <li>• Faciliter leur insertion sociale et la rupture de l'isolement ;</li> <li>• Accompagner la mise à jour administrative (assurance, contrôle technique) des participants.</li> </ul>
Participants PLIE concernés par l'opération	Participant(e)s du PLIE Pau Béarn Pyrénées <b>sur prescription des référent(e)s de parcours</b> conformément au protocole d'accord 2015/2020
Cahier des charges minima de mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueillir les participants et contrôler la situation administrative (carte grise au nom du participant, assurance, contrôle technique) ;</li> <li>• Proposer un accès à un atelier mécanique équipé ;</li> <li>• Assurer le tutorat et fournir les conseils d'un mécanicien qualifié ;</li> <li>• Assurer, le cas échéant, l'assistance et le conseil pour la recherche de pièces détachées.</li> </ul> <p><b>Une participation financière du participant est demandée et sera établie par le prestataire.</b></p> <p>Le prestataire précisera dans son offre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre d'heures maximum autorisées pour le/la même participant(e)s</li> <li>• <b>Le montant de prise en charge par le participant, selon la typologie de la prestation ou son montant</b></li> </ul>
Coordination de la prestation avec le/la référent(e) de parcours	Obligations du prestataire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer le référent de toute difficulté dans le déroulement de l'étape</li> <li>• Communiquer le bilan et/ou l'évaluation, les dates de début et fin réelles de la prestation à la référente</li> </ul>
Compétences requises des organismes postulants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier mécanique équipé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées</li> <li>• Mécanicien diplômé et sensibilisé à l'accueil de public en parcours d'insertion</li> </ul>
Obligations de l'organisme	L'opérateur devra se conformer strictement aux conditions du règlement de la consultation, en particulier sur l'obligation d'apposer la charte graphique FSE sur tous les justificatifs de réalisation de la prestation.
Caractéristique du prix stipulé sur le devis	Prix unitaire Unité : nombre d'heures d'atelier
Critères de paiement	Le paiement sera effectué selon la formule (nbre d'heures d'atelier x prix unitaire accepté) dans les conditions suivantes : Le nombre d'heures d'atelier pour le même participant sera limité au volume défini dans l'offre du candidat.  Fourniture pour chaque participants de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche de liaison PLIE Pau Béarn Pyrénées / opérateur signée par le référent de parcours et le participant</li> <li>• Emargements justifiant du nombre d'heures réalisées</li> <li>• Facture conforme à la réalisation de l'objet et des objectifs de la prestation</li> </ul>
Budget prévisionnel maximum	<b>6 000 € TTC</b>

Lot	<b>A3 – Mobilité : Accès à la location de véhicules</b>
Date de début	01/01/2019
Date de fin	31/12/2019
Contexte opérationnel	Le manque de mobilité constitue un frein à l'emploi pour une partie des participants du PLIE notamment pour des emplois éloignés du domicile, hors réseau de transport en commun, ou avec des horaires atypiques. Pour accéder à l'emploi, certains participants ont besoin de trouver rapidement une solution temporaire de mobilité pour leurs trajets domicile travail. La location provisoire de véhicule est une réponse à ce besoin.
Objectifs qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir une solution de mobilité professionnelle pour permettre le retour à l'emploi des participants ;</li> <li>• Accompagner les participants pour la recherche d'une solution de mobilité permanente.</li> </ul> <p>La durée maximum de location pour le même participant est de trois mois.</p>
Participants PLIE concernés par l'opération	Participant(e)s du PLIE Pau Béarn Pyrénées <b>sur prescription des référent(e)s de parcours</b> conformément au protocole d'accord 2015/2020
Cahier des charges minima de mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueillir les participants : choix du type de véhicule, définition de la durée de la location, contrôle de la capacité à la conduite ;</li> <li>• Signer un contrat de location et compléter le dossier administratif ;</li> <li>• Prêter des équipements nécessaires à l'utilisation du véhicules : gilets de sécurité, casque, antivol...;</li> <li>• Accompagner vers l'autonomie en matière de mobilité.</li> </ul> <p>Les véhicules seront assurés tout risque par l'opérateur.</p>
Coordination de la prestation avec le/la référent(e) de parcours	<p>Obligations du prestataire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer le référent de toute difficulté dans le déroulement de l'étape</li> <li>• Communiquer le bilan et/ou l'évaluation, les dates de début et fin réelles de la prestation à la référente</li> </ul>
Compétences requises des organismes postulants	<p>L'opérateur devra disposer de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Véhicules automobiles accessibles au permis B</li> <li>• Véhicules 2 roues (vélos, scooters...)</li> <li>• Equipements nécessaires à l'usage des véhicules</li> </ul> <p>L'opérateur devra disposer d'un lieu d'accueil ou d'un espace équipé et adapté au bon déroulement de l'action sur le territoire du PLIE Pau Béarn Pyrénées (Pau et son agglomération).</p>
Obligations de l'organisme	L'opérateur devra se conformer strictement aux conditions du règlement de la consultation, en particulier sur l'obligation d'apposer la charte graphique FSE sur tous les justificatifs de réalisation de la prestation.
Caractéristique du prix stipulé sur le devis	<p><u>Prix unitaire</u></p> <p>Unité 1 : nombre de semaine de location de véhicule automobile Unité 2 : nombre de semaine de location de véhicule deux roues</p>
Critères de paiement	<p>Le paiement sera effectué selon la formule (nbre de semaines de location automobile x prix unitaire 1) + (nbre de semaines de location 2 roues x prix unitaire 2) dans les conditions suivantes :</p> <p>Fourniture pour chaque participant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche de liaison PLIE Pau Béarn Pyrénées / opérateur signée par le référent de parcours et le participant ;</li> <li>• Contrat de location ;</li> <li>• Emargements ou bordereaux justifiant du nombre de semaines de location réalisées ;</li> <li>• Facture conforme à la réalisation de l'objet et des objectifs de la prestation.</li> </ul> <p>Rappel : durée maximum de location pour le même participant = 3 mois.</p>
Budget prévisionnel maximum	<b>4 000 € TTC</b>



Lot	<b>A4 – Valorisation de l'image personnelle</b>
Date de début	01/01/2019
Date de fin	31/12/2019
Contexte opérationnel	La première impression est déterminante lors d'un entretien d'embauche. La présentation globale (posture, tenue vestimentaire, hygiène) en fait partie. Les référents PLIE constatent que de nombreuses personnes qu'ils accompagnent souffrent d'une faible estime de soi, ce qui provoque parfois des attitudes inadaptées sur ces aspects : décalage entre image ressentie et image projetée, présentation négligée ou décalée par rapport au métier recherché, exubérance...
Objectifs qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner, conseiller et sensibiliser les participants du PLIE sur l'importance de l'image dans l'emploi, tout en respectant la personnalité des participants ;</li> <li>• Mettre en valeur leur apparence professionnelle et personnelle afin d'optimiser leur « capital » confiance ;</li> <li>• Améliorer leur relation à l'autre en leur permettant de communiquer une image positive ;</li> <li>• Evaluer les impacts de l'action avec chaque participant.</li> </ul> <p><u>Indicateurs qualitatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 bilan par participant</li> <li>• 1 évaluation de l'action par participant</li> <li>• une photo d'identité professionnelle réalisée par participant</li> </ul>
Participants PLIE concernés par l'opération	Participant(e)s du PLIE Pau Béarn Pyrénées <b>sur prescription des référent(e)s de parcours</b> conformément au protocole d'accord 2015/2020 <b>Objectif : 16 participant(e)s au minimum</b>
Cahier des charges minima de mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'approche pédagogique individuelle et/ou collective devra permettre une prise de conscience de la part des participants de l'importance de la présentation dans le cadre d'une recherche d'emploi, donner des conseils et permettre leur appropriation ;</li> <li>• Accompagnement individuel des participants : conseils pour une tenue professionnelle adaptée, accompagnement et conseils personnalisés en situation, savoir adapter son comportement et son attitude en fonction de son interlocuteur.</li> <li>• Achat d'une tenue complète pour un entretien d'embauche, selon les besoins : acquisition d'une base de maquillage et/ou réalisation d'une coupe de cheveux ;</li> <li>• Réalisation d'un bilan et d'une évaluation en fin d'action.</li> </ul> <p>Concernant le point 3 : le prestataire précisera impérativement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le montant moyen de dépenses engagées par participant(e),</li> <li>• La part de ce montant pris en charge dans le cadre de la prestation,</li> <li>• La part de ce montant laissé à la charge du / de la participant(e).</li> </ul> <p>Le prestataire précisera dans son offre les volumes horaires individuels et/ou collectifs de la prestation.</p>
Coordination de la prestation avec le/la référent(e) de parcours	<p>Obligation du prestataire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer le référent de toute difficulté dans le déroulement de l'étape</li> <li>• Un bilan tripartite entre le prestataire chargé de l'action, la référente et le participant, devra être organisé en fin de parcours</li> </ul>
Plus-value recherchée par le PLIE	Prise en compte transversale à l'opération de l'adaptation des comportements des participants à un environnement professionnel par la prise de conscience et la correction des comportements inadaptés : ponctualité, assiduité, niveau de langage, présentation, respect d'autrui, usage du téléphone portable...
Compétences requises des organismes postulants	Compétences et/ou expérience en termes de valorisation de l'image de soi L'opérateur devra disposer d'un lieu d'accueil ou d'un espace équipé et adapté au bon déroulement de l'action sur le territoire du PLIE Pau Béarn Pyrénées (Pau et son agglomération).
Obligations de l'organisme	L'opérateur devra se conformer strictement aux conditions du règlement de la consultation, en particulier sur l'obligation d'apposer la charte graphique FSE sur tous les justificatifs de réalisation de la prestation.

Caractéristique du prix stipulé sur le Devis	<u>Unitaire</u> Unité : participant(e)
Critères de paiement	<p>Le paiement sera effectué selon la formule (Nombre de participant(e)s x prix unitaire accepté) dans les conditions de justification suivantes :</p> <p>Fourniture pour chaque participant(e) de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche de liaison PLIE Pau Béarn Pyrénées signée par le référent / l'opérateur et le participant ;</li> <li>• Emargement attestant de la présence du participant à plus de 85% du volume horaire de la prestation ;</li> <li>• Bilan individuel de la prestation ;</li> <li>• Evaluation de la prestation par le participant ;</li> <li>• Récapitulatif des dépenses engagées pour le compte des participant(e)s ;</li> <li>• Facture conforme à la réalisation de l'objet et des objectifs de la prestation.</li> </ul>
Budget prévisionnel maximum	<b>8 000 € TTC</b>

Lot	<b>A5 – Bilans approfondis et orientation professionnelle</b>
Date de début	01/01/2019
Date de fin	31/12/2019
Contexte opérationnel	Certains participant(e)s du PLIE n'ont pas une vision suffisante des capacités et compétences qu'ils peuvent mobiliser pour la recherche d'un emploi durable. Par ailleurs, leurs motivations et attractions vis-à-vis de métiers ou secteurs d'activités ne sont pas toujours clarifiées. Ces publics ne disposent pas de l'autonomie nécessaire pour pouvoir réaliser et tirer les bénéfices d'un bilan de compétences.
Objectifs qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser les capacités et compétences professionnelles et extra-professionnelles des participant(e)s</li> <li>• Permettre la prise de conscience de ces compétences par les personnes</li> <li>• Identifier des pistes d'orientation professionnelles en cohérence avec les motivations, attractions et aptitudes des participant(e)s</li> </ul>
Participants PLIE concernés par l'opération	Participant(e)s du PLIE Pau Béarn Pyrénées <b>sur prescription des référent(e)s de parcours</b> conformément au protocole d'accord 2015/2020 <b>Objectifs : 30 participant(e)s au minimum</b>
Cahier des charges minima de mise en œuvre de l'action	<p>Réalisation d'une action de formation/accompagnement comprenant un travail individuel, des ateliers collectifs, la rédaction d'un bilan individualisé.</p> <p>L'action comprendra :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'analyse du parcours de formation et professionnel ;</li> <li>2. L'analyse des expériences extraprofessionnelles ;</li> <li>3. L'analyse de la personnalité, des motivations professionnelles et personnelles face à l'emploi ;</li> <li>4. Le recensement des centres d'intérêts ;</li> <li>5. Le recensement des compétences acquises et transférables, des capacités et aptitudes ;</li> <li>6. La définition de l'environnement et conditions de travail adaptés à la personne ;</li> <li>7. La définition <b>d'hypothèses</b> d'orientations professionnelles.</li> </ol> <p>Les trois derniers points feront l'objet d'un bilan écrit qui sera présenté lors d'une réunion tripartite avec le/la référent(e).</p> <p><b>Important</b> : les objectifs de l'action portent sur l'identification d'hypothèses d'orientations professionnelles et non sur des choix d'orientations. Sur la base du travail réalisé, les référents de parcours du PLIE poursuivront l'accompagnement vers l'emploi. Ils prendront en charge le travail de définition du projet professionnel et de sa validation notamment par rapport à la réalité du marché du travail.</p> <p>Les prestataires décriront précisément la méthodologie proposée et décomposeront les différents temps de l'action : durée de l'action, temps d'accompagnement individuel, temps de travail en ateliers collectifs, proposition de plan du bilan...</p> <p>Ils devront tenir compte dans le choix des méthodes des difficultés du public à la lecture et l'écriture.</p> <p>L'opérateur précisera clairement dans son mémoire technique le nombre d'heures d'accompagnement individuel et collectif compris dans l'action.</p>
Coordination de la prestation avec le/la référent(e) de parcours	<p>Obligation du prestataire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer le référent de toute difficulté dans le déroulement de l'étape</li> <li>• Communiquer le bilan et/ou l'évaluation, les dates de début et fin réelles de la prestation à la référente</li> </ul>
Plus-value transversale recherchée par le PLIE	Prise en compte transversale à l'opération de l'adaptation des comportements des participants à un environnement professionnel par la prise de conscience et la correction des comportements inadaptés : ponctualité, assiduité, niveau de langage, présentation, respect d'autrui, usage du téléphone portable...
Compétences requises des organismes postulants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formateurs, psychologues du travail avec expérience du bilan de compétence et</li> </ul>

	<p>de l'orientation professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Locaux adaptés sur le territoire de la communauté d'agglomération de Pau</li> <li>• Références sur des actions similaires ou proches</li> </ul>
Obligations de l'organisme	L'opérateur devra se conformer strictement aux conditions du règlement de la consultation, en particulier sur l'obligation d'apposer la charte graphique FSE sur tous les justificatifs de réalisation de la prestation.
Caractéristique du prix stipulé sur le devis	<u>Unitaire</u> Unité : participant(e)
Critères de paiement	<p>Le paiement sera effectué selon la formule (nbre de participant(e)s x prix unitaire accepté) dans les conditions suivantes :</p> <p>Fourniture pour chaque participants de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche de liaison PLIE Pau Béarn Pyrénées / opérateur signée par le référent de parcours et le participant ;</li> <li>• Bilan approfondi complet ou attestation de remise ;</li> <li>• Emargements des participants en justification de la réalisation d'au moins 90% des heures réalisées conformément à l'offre du candidat (individuel et collectif) ;</li> <li>• Facture conforme à la réalisation de l'objet et des objectifs de la prestation.</li> </ul>
<b>Budget prévisionnel maximum</b>	<b>14 950€ TTC</b>

Lot	<b>A6 – Préparation aux entretiens professionnels</b>
Date de début	01/01/2019
Date de fin	31/12/2019
Contexte opérationnel	De par leur manque d'expérience, de réseau ou tout simplement d'assurance, certains participants du PLIE ne savent pas comment se présenter à un entretien d'embauche
Objectifs qualitatifs	L'objectif de l'action est de permettre aux participants d'être dans les meilleures conditions lors d'un entretien d'embauche.
Participants PLIE concernés par l'opération	Participant(e)s du PLIE Pau Béarn Pyrénées <b>sur prescription des référent(e)s de parcours</b> conformément au protocole d'accord 2015/2020 <b>Objectifs : 25 participant(e)s au minimum</b>
Cahier des charges minima de mise en œuvre de l'action	Afin d'atteindre l'objectif cité plus haut, la structure répondant au présent cahier des charges pourra proposer d'organiser des ateliers individuels permettant de travailler (à titre d'exemple) sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La posture</li> <li>- L'élocution</li> <li>- La motivation</li> <li>- La bonne compréhension du poste proposé</li> <li>- ...</li> </ul> Une évaluation individuelle sera obligatoirement mise en place (exemple de fiche d'évaluation à joindre à la proposition).
Coordination de la prestation avec le/la référent(e) de parcours	Obligation du prestataire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer le référent de toute difficulté dans le déroulement de l'étape (abandon, absence non justifiée...)</li> <li>• Communiquer le bilan et/ou l'évaluation, les dates de début et fin réelles de la prestation à la référente</li> </ul>
Compétences requises des organismes postulants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacité à détecter les difficultés même si elles ne sont pas énoncées par les participants</li> <li>• Expérience dans le recrutement</li> <li>• Références d'action auprès de publics en insertion</li> </ul>
Obligations de l'organisme	L'opérateur devra se conformer strictement aux conditions du règlement de la consultation, en particulier sur l'obligation d'apposer la charte graphique FSE sur tous les justificatifs de réalisation de la prestation. L'opérateur doit pouvoir mettre en place l'atelier individuel avant que le/la participant(e) ne passe réellement son entretien d'embauche. Il pourra être sollicité dans un délai très court (1 jour), il est donc attendu qu'il fasse preuve de réactivité et de souplesse lui permettant de s'adapter à cette condition.
Caractéristique du prix stipulé sur le devis	<u>Unitaire</u> Unité : participant(e)
Critères de paiement	Le paiement sera effectué selon la formule (nbre de participant(e)s x prix unitaire accepté) dans les conditions suivantes : Fourniture pour chaque participants de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche de liaison PLIE Pau Béarn Pyrénées / opérateur signée par le référent de parcours et le participant ;</li> <li>• Bilan approfondi complet ou attestation de remise ;</li> <li>• Emargements des participants en justification de la réalisation d'au moins 90% des heures réalisées conformément à l'offre du candidat;</li> <li>• Facture conforme à la réalisation de l'objet et des objectifs de la prestation.</li> </ul>
Budget prévisionnel maximum	<b>5 000 € TTC</b>

Lot	<b>A7 – Mobilité – Accès au permis B</b>
Date de début	01/01/2019
Date de fin	31/12/2019
Contexte opérationnel	<p>L'absence de mobilité est un frein avéré d'accès à l'emploi. Celui-ci s'exprime dans les trajets domicile/travail ou dans la nécessité de disposer du permis B dans le cadre du travail.</p> <p>La question de la mobilité est le plus souvent résumée à l'obtention du permis B sans réelle analyse des besoins de mobilité, <b>de recherche d'alternatives et de réflexion sur l'acquisition d'un véhicule et des frais liés à l'assurance et à l'entretien.</b></p> <p>L'expérience du PLIE montre que pour une partie des participant(e)s, la pédagogie classique des auto-écoles n'est pas adaptée et ne permet pas l'obtention du permis B.</p>
Objectifs qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner la réflexion des participant(e)s concernant la mobilité</li> <li>• Evaluer les capacités des personnes pour l'obtention du permis B dans un délai d'un an</li> <li>• Augmenter le taux d'obtention du permis B</li> </ul>
Participants PLIE concernés par l'opération	<p>Participant(e)s du PLIE Pau Béarn Pyrénées <b>sur prescription des référent(e)s de parcours</b> conformément au protocole d'accord 2015/2020</p> <p>Chaque prestation (diagnostic, code, conduite) fera l'objet d'une prescription distincte par le/la référent(e) de parcours. Elle(il) devra avoir effectué des démarches préalables à l'obtention d'autres sources de financements (RSA/CD- parents avec enfants à charge/CAF- CPF (compte personnel de formation) qui seront à justifier.</p>
Cahier des charges minima de mise en œuvre de l'action	<p>L'action comprendra 3 prestations :</p> <p><u>1<sup>ère</sup> prestation obligatoire</u> : un <b>diagnostic de mobilité qui devra être complet, détaillé et argumenté.</b> Il comprendra : l'analyse des besoins de mobilité, la recherche d'alternatives à l'usage d'un véhicule automobile, l'appréhension du périmètre de mobilité personnelle, l'anticipation budgétaire de l'acquisition et de l'entretien d'un véhicule automobile, l'évaluation préalable à la préparation du permis B *.</p> <p>Ce diagnostic précisera au candidat le reste à charge pour financer la formation.</p> <p>* Evaluation des heures de conduite : à la charge du participant. Tout dossier avec un nombre d'heures &gt; à 40 h sera rejeté.</p> <p><b>Point de vigilance</b> : pour tout candidat ayant déjà débuté une formation à la conduite dans une autre auto-école, <b>obligation</b> de produire le livret de conduite indiquant le nombre d'heures déjà réalisées.</p> <p><b>Restitution du diagnostic et de l'évaluation</b> : elle sera faite en réunion tripartite (participant, auto-école, référent) ; l'objectif étant notamment de sensibiliser le candidat sur l'obligation d'assiduité et les éléments abordés dans le diagnostic de mobilité. L'opérateur fournira un exemple type de diagnostic.</p> <p>Les conclusions de cette évaluation seront remises, par le prestataire, au référent pour transmission au service gestionnaire du PLIE.</p> <p>Il sera joint à ce document : un argumentaire justifiant l'adéquation entre le projet professionnel et le besoin de mobilité, la demande de financement distinguant code et conduite et tenant compte de la prise en charge financière du participant.</p> <p><b>Sous réserve de l'accord de financement du PLIE :</b></p> <p><u>2<sup>ème</sup> prestation</u> :</p> <p><b>Préparation à l'épreuve du code</b> avec une pédagogie adaptée prenant en compte les spécificités du public en insertion, notamment la découverte de l'espace de circulation, la maîtrise de la langue française, la confiance en soi, la gestion du stress... 2 présentations au code de la route sont incluses. La possibilité de mise en œuvre de codes accélérés est envisageable.</p> <p><b>Cette formation devra avoir débuté dans un délai maximum d'un mois à</b></p>

	<p><b>compter de la notification d'accord, avec au minimum un passage de l'examen dans les 6 mois.</b></p> <p><b>Préparation à l'épreuve de conduite</b> du permis B ou cours de conduite pour remise à niveau avec une pédagogie adaptée notamment pour la coordination, la découverte de l'espace de circulation, la confiance en soi, gestion du stress... 2 présentations à l'épreuve du permis B sont incluses.</p> <p><b>Cette formation devra avoir débuté dans un délai maximum d'un mois à compter de l'obtention du code et de la notification d'accord, avec au minimum un passage de l'examen dans les 8 mois.</b></p> <p><u>3<sup>ème</sup> prestation</u> : pour les personnes ayant déjà le code et ayant besoin d'obtenir le permis B ou ayant le permis B et ayant <b>besoin d'heures complémentaires et remise à niveau</b> (permis étrangers, valant en France, permis européens (pour des personnes ayant besoin de confiance en elles)) : seules 10h seront financées.</p> <p><b>Cette remise à niveau devra être réalisée dans un délai de 2 mois à compter de la notification.</b></p> <p><b>Le prestataire devra pouvoir proposer, à sa convenance, la possibilité de dispenser des cours de conduite ou code, le samedi matin.</b></p>
Coordination de la prestation avec le/la référent(e) de parcours	<p>Obligation du prestataire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réunion tripartite pour restitution du diagnostic et de l'évaluation</b></li> <li>• Informer le référent <b>et le service gestionnaire du PLIE</b> de toute difficulté dans le déroulement de l'étape (abandon, absence non justifiée...) et non démarrage de l'action dans les délais</li> <li>• Communiquer le bilan et/ou l'évaluation, les dates de début et fin réelles de la prestation à la référente</li> </ul>
Compétences requises des organismes postulants	Expérience dans l'accompagnement des personnes en insertion sociale et professionnelle : pédagogie adaptée à des problématiques d'apprentissage liées notamment à la maîtrise de la langue française et /ou aux capacités cognitives
Obligations de l'organisme	L'opérateur devra se conformer strictement aux conditions du règlement de la consultation, en particulier sur l'obligation d'apposer la charte graphique FSE sur tous les justificatifs de réalisation de la prestation.
<b>Caractéristique du prix stipulé sur le devis</b>	<p><u>Unitaire</u> :</p> <p>Unité 1 : diagnostic mobilité Unité 2 : forfait lié à la préparation au code du permis B Unité 3 : heures de conduites pour préparation au permis B et de remise à niveau</p> <p>Remarque :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les coûts liés à la présentation aux épreuves devront être intégrés aux prix unitaires ci-dessus.</li> <li>• Pour favoriser la mobilisation des participant(e)s, ils/elles devront participer au financement du code et des heures de conduites &gt;&gt; les opérateurs préciseront dans leur mémoire technique le « reste à charge » des participants.</li> <li>• Le financement du PLIE portera sur 35h00 de conduite au maximum.</li> </ul> <p><b>Le candidat devra participer à hauteur de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 100% de l'évaluation réalisée dans le cadre du diagnostic</li> <li>• 30% sur le montant du forfait lié à la préparation au code du permis B</li> <li>• 10% du coût des heures de conduite permis B et/ou remise à niveau, pour les bénéficiaires du RSA, les minimas sociaux et les personnes non imposables participeront à hauteur de</li> <li>• 25% du coût des heures de conduite permis B et/ou remise à niveau pour les autres</li> </ul> <p>La CDAPBP/PLIE ne prendra pas en charge la défaillance financière du participant.</p>
Critères de paiement	<p>Le paiement sera effectué selon la formule (nbre de diagnostic réalisé x prix unitaire accepté) + (nbre de préparation au code x prix unitaire accepté) + (nbre de préparation au permis B x prix unitaire accepté) dans les conditions de justification suivantes :</p> <p>Fourniture pour chaque participants de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche de liaison PLIE Pau Béarn Pyrénées / opérateur signée par le référent de parcours et le participant pour chaque prestation (diagnostic, code, conduite)</li> <li>• Diagnostics : copie du diagnostic complet transmis à la référente de parcours</li> <li>• Code : justificatif d'obtention du code ou de la présentation à deux épreuves</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permis B : émargements relatifs aux heures réalisées + justificatif d'obtention du permis B ou de la présentation à deux épreuves</li> <li>• Facture conforme à la réalisation de l'objet et des objectifs de la prestation</li> </ul> <p><b>Le prestataire devra produire une attestation certifiant le paiement et/ou les modalités (échancier) du reste à charge signée du candidat</b></p>
Budget prévisionnel maximum	<b>10 000€ TTC</b>



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



Lot	<b>A8 – Remobilisation des participants SENIORS</b>
Date de début	01/01/2019
Date de fin	31/12/2019
Contexte opérationnel	Les seniors sont d'avantage touchés par le chômage de longue durée et leur taux de reprise d'emploi diminue au fur et à mesure qu'ils vieillissent. En France, parmi les demandeurs d'emploi de catégories A, B et C, 13% ont 55 ans ou plus en juin 2015. Dans le PLIE Pau Béarn Pyrénées, en 2016, 43% des participants ont plus de 45 ans (ils étaient 30% en 2015).
Objectifs qualitatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les personnes de plus de 50 ans en précarité dans l'établissement de leur parcours professionnel ;</li> <li>• Réaliser un diagnostic individuel de la situation de chaque participant et prendre en compte celle-ci de façon transversale à l'action ;</li> <li>• Développer la complémentarité entre un temps collectif de mobilisation et un accompagnement individualisé social et professionnel ;</li> <li>• Traiter chacun des thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La reprise de confiance en soi</li> <li>✓ La valorisation des potentialités</li> <li>✓ L'expression et la communication</li> <li>✓ La levée des freins à l'emploi</li> </ul> </li> <li>• Développer des comportements adaptés aux situations d'emploi ;</li> <li>• Réaliser un bilan et un plan d'action individuel.</li> </ul>
Participants PLIE concernés par l'opération	Participants du PLIE Pau Béarn Pyrénées de plus de 50 ans sur prescription des référent(e)s de parcours conformément au protocole d'accord 2015/2020 <b>Objectif : 30 participant(e)s au minimum</b>
Cahier des charges minima de mise en œuvre de l'action	Accès à la prestation possible sur plusieurs sessions réparties dans l'année. Missions de l'opérateur en charge de l'action : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation des partenaires et intervenants extérieurs ayant des compétences spécifiques en lien avec les objectifs et les thématiques des différentes sessions de mobilisation,</li> <li>• Rencontres individualisées et collectives tout au long de l'accompagnement social à visée professionnelle,</li> <li>• Mise en œuvre de moyens pour lever les freins à l'insertion professionnelle : « Travail sur les compétences transversales » ,</li> <li>• Accompagnement à la reprise d'activités ou entrepreneuriat,</li> <li>• Travail sur la définition de projets professionnels de seconde partie de carrière, présentation des métiers qui recrutent, présentation des GEIQ...,</li> <li>• Travail en partenariat avec le(s) référent(s) PLIE tout au long du parcours de mobilisation (contacts mensuels, bilans, rencontres tripartites) pour favoriser l'accompagnement social et professionnel.</li> </ul> <b>L'opérateur précisera impérativement le nombre d'heures stagiaire par personne et le programme détaillé des sessions.</b> <b>Le module ne devra pas excéder 4 mois par participant</b>
Compétences requises des organismes postulants	Spécialiste de l'accompagnement individuel attestant de la maîtrise des méthodes et outils proposés. Professionnels qualifiés de l'accompagnement individuel. L'opérateur devra disposer d'un lieu d'accueil ou d'un espace équipé et adapté au bon déroulement de l'action sur le territoire du PLIE Pau Béarn Pyrénées (Pau et son agglomération).
Obligations de l'organisme	L'opérateur devra se conformer strictement aux conditions du règlement de la consultation, en particulier sur l'obligation d'apposer la charte graphique FSE sur tous les justificatifs de réalisation de la prestation.
Coordination de la prestation avec le/la référent(e) de parcours	Obligation du prestataire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer le référent de toute difficulté dans le déroulement de l'étape (absence, abandon...)</li> <li>• Communiquer le bilan et/ou l'évaluation, les dates de début et fin réelles de la prestation à la référente</li> </ul>

Caractéristique du prix stipulé sur le devis	<u>Prix unitaire</u> Unité 1 : nombre d'heures d'accompagnement individuel Unité 2 : nombre d'heures d'accompagnement collectif
Critères de paiement	Le paiement sera effectué selon la formule (nbre d'heures d'accompagnement individuel x prix unitaire accepté) + (nbre d'heures d'accompagnement collectif x prix unitaire accepté) dans les conditions de justifications suivantes :  Fourniture pour chaque participants de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche de liaison PLIE Pau Béarn Pyrénées / opérateur signée par le référent de parcours et le participant</li> <li>• Diagnostic, bilan et évaluation individuels</li> <li>• Emargements justifiant du nombre d'heures réalisées</li> <li>• Facture conforme à la réalisation de l'objet et des objectifs de la prestation</li> </ul>
Budget prévisionnel maximum	<b>10 000 € TTC</b>



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Lot	<b>A9 – Changer de regard, libérer la créativité et s'ouvrir aux autres</b>
Date de début	01/01/2019
Date de fin	31/12/2019
Contexte opérationnel	L'engagement dans un projet professionnel n'est pas seulement lié à la conception d'un poste et aux compétences professionnelles, mais aussi à la capacité à faire évoluer sa sociabilité
Objectifs qualitatifs	<p>Au travers de l'action attendue, il s'agit d'améliorer sa sociabilité et de permettre aux participant(e)s de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>développer sa capacité à imaginer, impulser et réaliser des projets,</li> <li>améliorer l'estime de soi,</li> <li>rompre avec l'isolement,</li> <li>porter un regard différent sur soi, les autres et son environnement</li> </ul> <p>par le biais d'une action accessible à tous, créatrice de liens et génératrice de plaisir.</p>
Participants PLIE concernés par l'opération	Participants du PLIE Pau Béarn Pyrénées sur prescription des référent(e)s de parcours conformément au protocole d'accord 2015/2020 <b>Objectif : 1 groupe de 8 participant(e)s maximum</b>
Cahier des charges minima de mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ateliers en lien avec le corps et la santé,</li> <li>Ateliers en lien avec la créativité,</li> <li>Ateliers en lien avec la prise de parole et l'expression artistique</li> </ul>
Compétences requises des organismes postulants	Expérience dans la pratique de la remobilisation de publics fragilisés
Obligations de l'organisme	L'opérateur devra se conformer strictement aux conditions du règlement de la consultation, en particulier sur l'obligation d'apposer la charte graphique FSE sur tous les justificatifs de réalisation de la prestation.
Coordination de la prestation avec le/la référent(e) de parcours	Obligation du prestataire : - Informer le référent de toute difficulté dans le déroulement de l'étape (absence, abandon...) - Communiquer le bilan et/ou l'évaluation, les dates de début et fin réelles de la prestation à la référente
Caractéristique du prix stipulé dans le devis	- Prix unitaire - Unité : forfait groupe
Critères de paiement	Le paiement sera effectué selon la formule (Nombre de participants x prix unitaire)  Fourniture pour chaque participants de : <ul style="list-style-type: none"> <li>Fiche de liaison PLIE Pau Béarn Pyrénées / opérateur signée par le référent de parcours et le participant</li> <li>Diagnostic, bilan et évaluation individuels</li> <li>Emargements justifiant du nombre d'heures réalisées</li> <li>Facture conforme à la réalisation de l'objet et des objectifs de la prestation</li> </ul>
<b>Budget prévisionnel maximum</b>	<b>5 000€ TTC</b>

Lot	<b>A10 – Découverte de métiers techniques</b>
-----	---



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Date de début	01/01/2019
Date de fin	31/12/2019
Contexte opérationnel	Répondre aux besoins des participants du PLIE en rupture avec l'emploi, la formation ou ayant une carrière professionnelle derrière eux par la mise en mouvement, grâce à la dynamique projets et celle de l'entrepreneuriat, à travers des mises en situation de production.
Objectifs qualitatifs	Le dispositif proposé devra répondre à plusieurs objectifs, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>– celui de permettre aux participants d'expérimenter un projet entrepreneurial,</li> <li>– de découvrir les différentes étapes d'une démarche projet et/ou d'un parcours entrepreneurial</li> <li>– d'être en capacité de faire les choses par soi-même et en partenariat avec le groupe</li> <li>– rencontrer des professionnels, créer son réseau, construire et finaliser un projet, grâce entre autres à l'utilisation de divers outils et/ou machines- outils</li> </ul>
Participants PLIE concernés par l'opération	Participants du PLIE Pau Béarn Pyrénées en rupture avec l'emploi et la formation, sur prescription des référent(e)s de parcours conformément au protocole d'accord 2015/2020 <b>Objectif : 1 groupe de 8 à 10 participant(e)s</b>
Cahier des charges minima de mise en œuvre de l'action	Avoir une expérience dans la conduite de projet et dans la mise en place de projets techniques
Coordination de la prestation avec le/la référent(e) de parcours	Obligations du prestataire : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer le référent de toute difficulté dans le déroulement de l'étape</li> <li>- Communiquer le bilan et/ou l'évaluation, les dates de début et fin réelles de la prestation à la référente</li> </ul>
Compétences requises des organismes postulants	Expérience dans la pédagogie individualisée et dans l'accompagnement formation des publics en insertion
Obligations de l'organisme	L'opérateur devra se conformer strictement aux conditions du règlement de la consultation, en particulier sur l'obligation d'apposer la charte graphique FSE sur tous les justificatifs de réalisation de la prestation.,
Caractéristique du prix stipulé sur le devis	- Unitaire - Unité : forfait groupe
Critères de paiement	Le paiement sera effectué selon la formule (Nombre de participants x prix unitaire)  Fourniture pour chaque participants de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche de liaison PLIE Pau Béarn Pyrénées / opérateur signée par le référent de parcours et le participant</li> <li>• Bilan ayant pour objectif de mesurer les apports en formation de l'action pour chaque participant</li> <li>• Emargements justifiant du nombre d'heures réalisées</li> <li>• Facture conforme à la réalisation de l'objet et des objectifs de la prestation</li> </ul>
<b>Budget prévisionnel maximum</b>	<b>6 600€ TTC</b>

Lot	<b>A11 – Remobilisation du public féminin</b>
Date de début	01/01/19



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Date de fin	31/12/19
Contexte opérationnel	Certaines participantes du PLIE rencontrent des difficultés personnelles pouvant être liées à la mono parentalité, la garde d'enfants, la santé, les violences conjugales, la prostitution... qui sont autant d'obstacles à leur insertion professionnelle. L'action vise à identifier ces obstacles et à proposer des solutions aux bénéficiaires afin de les surmonter
Objectifs qualitatifs	<b>1<sup>er</sup> temps</b> : Réaliser un diagnostic individuel de la situation de chaque participante et prendre en compte celui-ci de façon transversale à l'action Pour cela, l'action devra traiter chacun des thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la reprise de confiance en soi,</li> <li>- la parentalité,</li> <li>- les violences conjugales,</li> <li>- la sexualité (contraception, IVG, MST),</li> <li>- le respect du corps, la non marchandisation du corps,</li> <li>- la santé,</li> <li>- la garde d'enfants,</li> <li>- la gestion du budget</li> </ul> <b>2<sup>ème</sup> temps</b> : accompagner les participantes à passer d'une situation d'assistance à une plus grande autonomie, les amener à réfléchir sur leur insertion sociale et professionnelle, au moyen de l'élaboration d'un projet de vie <b>3<sup>ème</sup> temps</b> : réaliser un plan d'action individuel les amenant à solutionner les problématiques rencontrées
Critères du public ciblé par le PLIE	Femmes participantes du PLIE Pau-Pyrénées sur prescription des référents de parcours conformément au protocole d'accord 2015-2020. <b>Public : 8 participantes au minimum</b>
Cahier des charges minima de mise en œuvre de l'action	Accès à la prestation possible sur plusieurs sessions réparties dans l'année (préciser le nombre d'heures et la durée de la prestation) Description de la prestation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- réunions d'informations présentant les axes et objectifs de l'action,</li> <li>- Mise en œuvre de la prestation par des ateliers selon les objectifs sociaux ci-dessus,</li> <li>- Accompagnement des femmes pour passer d'une situation d'assistance à une plus grande autonomie sur les différents thèmes (cf objectifs qualitatifs)</li> <li>- Développer la complémentarité entre un temps collectif de mobilisation et un accompagnement individualisé social et professionnel</li> </ul>
Coordination de la prestation avec le/la Co référent(e) de parcours	Un Obligation du prestataire : - Informer le référent de toute difficulté dans le déroulement de l'étape - Communiquer le bilan et/ou l'évaluation, les dates de début et fin réelles de la prestation à la référente Un - Un bilan tripartite entre la participante, le référent et l'opérateur devra être effectué.
Compétences requises des organismes postulants	L'opérateur devra disposer d'un lieu d'accueil ou d'un espace équipé et adapté au bon déroulement de la prestation et démontrer ses compétences et celles de ses sous-traitants éventuellement solliciter sur certaines thématiques.
Obligation de l'organisme	L'opérateur devra se conformer strictement aux conditions du règlement de la consultation, en particulier sur l'obligation d'apposer la charte graphique FSE sur les justificatifs de réalisation de la prestation.
Caractéristique du prix stipulé sur le devis	<u>Prix unitaire</u> Unité 1 : nombre d'heures d'accompagnement individuel Unité 2 : nombre d'heures d'accompagnement collectif
Critères de paiement	Le paiement sera effectué selon la formule (nbre d'heures d'accompagnement individuel x prix unitaire accepté) + (nbre d'heures d'accompagnement collectif x prix unitaire accepté) dans les conditions de justifications suivantes :

	<p>Fourniture pour chaque participants de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche de liaison PLIE Pau Béarn Pyrénées / opérateur signée par le référent de parcours et le participant</li> <li>• Bilan ayant pour objectif de mesurer les apports en formation de l'action pour chaque participant</li> <li>• Emargements justifiant de la présence de la participante à plus de 85% du volume horaire défini dans l'offre de l'opérateur</li> <li>• Facture conforme à la réalisation de l'objet et des objectifs de la prestation.</li> </ul>
<b>Budget prévisionnel maximum</b>	<b>6 000 € TTC</b>